

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 8 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués: Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

### Étaient excusés :

M. GABORIAUD Bernard a donné procuration à Mme SORET-LENEUTRE Valérie ;

Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel;

M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine;

Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud;

Mme MADIOT Séverine absente excusée,

Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée.

### Secrétaire de séance : Mme Valérie SORET-LENEUTRE

Nombre de conseillers en exercice....... 29 Nombre de conseillers présents.......23

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

# 2024-01-03 / Remboursement frais d'essence - GIP Isle Briand

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commune possède un minibus qu'elle prête aux associations ou partenaires qui en ont besoin, et pour lequel une facturation est ensuite mise en œuvre suivant son utilisation au km (0,44€/km), intégrant le carburant. Durant le Mondial du Lion d'Angers, il a été prêté au GIP de l'Isle Briand, et leur utilisation a dépassé celle d'un plein du réservoir, entraînant la nécessité de réapprovisionner en carburant par eux même, et ce pour un montant de 87.46 €.

Il convient donc de rembourser ces frais au GIP de l'Isle Briand.

Ouï le rapporteur ;

Accusé de réception en préfecture 049-200053239-20240108-2024-01-03-DE Date de télétransmission : 11/01/2024 Date de réception préfecture : 11/01/2024

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

**De valider** le remboursement de 87,46 € au GIP de l'Isle Briand, pour une facture d'essence à l'usage du minibus de la ville,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre Le Lion d'Angers, 8 janvier 2024.

Le Maire, Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance, Valérie SORET-LENEUTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Publié sur le site internet le :